

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## PDG : officialisation imminente de l'adhésion de Biendi Maganga Moussavou

J.KOMBILE.MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**S**ELON toute vraisemblance, l'officialisation du divorce entre Biendi Maganga Moussavou et le Parti social démocrate (PSD) ne serait plus qu'une question de jours. En témoigne la rencontre, lundi dernier, au siège du PDG, entre le secrétaire général de cette formation politique, Éric Dodo Bounguendza et le membre du gouvernement.

Une rencontre d'autant plus significative et riche d'enseignements que ces deux personnalités ont évoqué, entre autres, "les lignes directrices du PDG dans la commune de Mouila. Les facteurs clés de succès et ceux liés à la stratégie, à la gestion et à l'organisation du PDG dans cette localité". C'est dire que Biendi Maganga Moussavou devrait faire valoir sa qualité de "néocamarade" dans le chef-lieu de la province de la Ngounié. Et plus précisément, selon certaines indiscretions, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Mouila. Ce qui augure de chaudes et palpitantes empoignades entre le PSD et le PDG, et une redistribution des cartes au sein du PDG dans cette circonscription politique. Avec ceci que, d'aucuns se demandent quel accueil lui sera réservé par

les cadres et la base du PDG dans cette partie de "Mangondo". Ce, d'autant plus que, selon certaines rumeurs persistantes, ces derniers percevraient l'arrivée de Biendi Maganga Moussavou dans leurs rangs comme un "parachutage opportuniste dénué de toute forme de conviction". Quoi qu'il en soit, l'officialisation du départ de Biendi Maganga Moussavou du PSD aura certaines incidences sur le plan politique. Notamment la perte de son mandat de conseiller municipal de la commune de

Guiétou. Vu qu'il avait été élu, lors des élections locales d'octobre 2018, dans le chef-lieu du département de la Mougala, sous la bannière du PSD, sur la liste conduite par Henri Kombila Ondo, qui avait obtenu 43,18 % des suffrages exprimés. Soit huit (8) élus municipaux. Et, au regard des dispositions de l'article 18 de la loi 19/96 du 15 avril 1996 relative à l'élection des membres des conseils départementaux et municipaux, il sera remplacé "par le candidat qui le suit immédiatement sur la liste".



Phase de l'échange entre le secrétaire général du PDG, Eric Dodo Bounguendza et Biendi Maganga Moussavou.

## CLR : Jean-Boniface Assélé vire Tapoyo

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

**L**E président du Conseil politique du Centre des libéraux réformateurs (CLR), Jean-Boniface Assélé, par ailleurs fondateur dudit parti, a, pour une énième fois exclu Alexandre Désiré Tapoyo, le délégué général adjoint 1 du CLR. Cette fois-ci, semble-t-il, l'exclusion est définitive.

On a souvenance qu'il y a quelques jours, cette personnalité qui est en charge de l'implantation du parti, et sa cheffe, la déléguée générale, Nicole Assélé, avaient écopé d'une sanction de 30 jours. Aujourd'hui, ladite sanction a été corsée par

l'exclusion définitive du premier cité. En effet, dans un courrier signé du président du Conseil politique, il est reproché à l'ancien ministre des Droits de l'Homme, entre autres, "l'inobservation récurrente des instructions de la hiérarchie du parti, notamment celles relatives à la suspension des installations; la propension à faire publier des articles tendancieux dans la presse; l'usurpation de mandat pour s'exprimer en lieu et place du premier responsable du parti; la personnalisation des activités du parti par l'utilisation excessive du "moi" au détriment du nous; l'exclusion de certains camarades du parti au programme d'installation; etc."

En réaction à cette information qui fait aujourd'hui les choux gras de la toile, la déléguée générale du CLR a marqué son étonnement. "Grande est ma surprise de constater, une fois de plus, alors qu'une procédure disciplinaire est en cours pour des faits similaires, qu'une note qui émanerait du cabinet du président du Conseil politique et dont la déléguée générale n'a pas connaissance, se trouve à nouveau diffusée largement dans les réseaux sociaux", a réagi Nicole Assélé. Comme pour balayer du revers de la main ladite décision, elle a indiqué "qu'aucune disposition statutaire ne permet au cabinet du président du Conseil de se substituer au Conseil politique



Alexandre Désiré Tapoyo, chassé du CLR.

qui statue à la majorité des 2/3 de ses membres pour décider de l'exclusion d'un militant". Dans tous les cas, au regard des différentes tendances qui se dégagent, la fin du scénario CLR n'est pas proche (Nous y reviendrons).

## Tribune des partis politiques De la lumière aux ténèbres !

DEPUIS le décès de Pierre-Louis Agondjo Okawé, le 27 août 2005, sa formation politique, le Parti gabonais du progrès (PGP), n'a cessé de sombrer. Au point que ce parti, jadis virulent, se situe désormais dans les abysses politiques. Aujourd'hui, l'évocation de cette écurie ne suscite aucune réaction, surtout des "jeunes générations". Normal, vu que cette entité ne pèse plus rien du tout ou presque. Un doux euphémisme ! En effet, cela fait belle lurette que le PGP, parti se réclamant de Gauche, n'a plus obtenu le moindre élu. Une situation fort déplorable pour toute entité aspirant, à juste titre d'ailleurs, à accéder au pouvoir.

Bon nombre d'esprits avisés ont pensé qu'avec la présentation du candidat Jean Ping, devenu son militant, à

l'élection présidentielle, le PGP aurait retrouvé son aura d'antan. Que nenni ! Bien au contraire, le clou a définitivement été enfoncé. Tant l'image dudit candidat aura plutôt phagocyté son nouveau parti politique. C'est dire que le PGP, héritage de feu Pierre-Louis Agondjo Okawé, n'a pas pu capitaliser cette opportunité.

Actuellement, le PGP s'apparente à un patient, plongé dans un interminable coma, dont les proches ont peur de franchir le rubicon pour en autoriser la douloureuse et pénible euthanasie. Jusqu'à quand les quelques rares militants de la première heure, encore actifs, dont Benoît Mouity Nzamba, l'actuel président, vont refuser de regarder la vérité en face ? D'autant que les militants du PGP, du moins ce qu'il en reste, ont démontré à suffisance leur

faible capacité de résilience. C'est désormais un parti fantôme, et ce, même dans son bastion : l'Ogooué-Maritime. D'où l'interrogation, plus qu'opportune : à quand l'euthanasie ? En dépit de l'optimisme du "dernier mohican", Benoît Mouity Nzamba, il est impérieux de prononcer définitivement le décès du simulacre du parti qu'est devenu le PGP. Fini le temps où le PGP donnait du fil à retordre au pouvoir, notamment à l'Assemblée nationale au début de la décennie 90. Sauf à nous démontrer sa capacité à rebondir.

Yannick Franz IGOHO